

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20251009-2025_105_BC_23-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX OCTOBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en
Nombre de présents : 11 salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
Nombre de représentés : 4 présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2025_105_BC_23
Approbation du plan de financement
prévisionnel pour l'opération de «
construction du centre animalier de
l'Éperon »

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/10/2025

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

AFFAIRE N°2025 105 BC 23 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR L'OPÉRATION DE « CONSTRUCTION DU CENTRE ANIMALIER DE L'ÉPERON »

Le Président de séance expose :

I – Contexte

Dans le cadre de sa compétence de lutte contre la divagation et l'errance des chiens et chats, la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest gère une fourrière animale située à Cambaie, créée en 1998 pour une capacité d'accueil initiale de 49 chiens et 20 chats. Avec l'évolution du code rural en faveur du bien-être des animaux, la fourrière a dû être mise aux normes et accueille désormais 41 chiens et 14 chats.

Cette capacité n'est plus adaptée aux besoins actuels du territoire, soumis à une forte pression en matière d'errance animale. En effet, ce sont environ 1 500 animaux par an qui entrent en fourrière avec la capture des animaux sur l'espace public. De plus, 2 500 cadavres d'animaux domestiques sont ramassés sur la voie publique et au domicile des usagers.

La quasi-totalité des animaux capturés sur la voie publique est euthanasiée en l'absence de solution de placement en refuge plus adéquat. Des conventions de cessions à des associations permettent de faire adopter entre 50 et 100 animaux par an actuellement. Par ailleurs, ce sont plus de 6 000 demandes d'intervention des usagers du Territoire de l'Ouest qui sont enregistrées chaque année, représentant près de 15% des demandes totales en matière d'environnement.

En date du 3 décembre 2024, le Préfet de La Réunion a lancé l'appel à projet 2025 du Fonds Exceptionnel d'Investissement destiné à financer des projets structurants pour le territoire réunionnais et réalisable dans un calendrier resserré. Ces critères étant réunis, un dossier de demande de subvention a été déposé pour financer le Centre Animalier de l'Éperon.

II – Description du projet

Le projet dont l'emprise est estimée à 4 000 m² sur une parcelle de 16 000 m² comprendra deux entités distinctes : une fourrière et un refuge qui disposeront chacun :

- d'une zone d'accueil/administration ;
- d'une zone réservée au personnel (salle de repos, vestiaires + sanitaires).

De manière plus spécifique, les aménagements suivants sont prévus :

- Pour la fourrière : création d'un chenil, d'une chatterie, d'une chambre froide ;
- Pour le refuge : création d'un chenil, d'une chatterie, d'une cour de promenade ;
- Aménagements mutualisés d'espaces verts, de parkings visiteurs et de zones techniques.

III – Objectifs

L’opération poursuit les objectifs suivants :

- 🌐 Disposer d’une fourrière d’une capacité doublée pour les chiens et quadruplée pour les chats (**94 chiens et 54 chats**), par rapport à la fourrière actuelle située à Cambaie (41 chiens et 14 chats) ;
- 🌐 Se doter d’un équipement type chambre froide pour le service de ramassage des cadavres d’animaux ;
- 🌐 Posséder un refuge pour favoriser l’adoption des animaux issus de la fourrière ; cet équipement n’existant pas dans l’Ouest est fortement demandé par les associations de protection animale, avec une capacité projetée de **44 chiens et 55 chats** ;
- 🌐 Créer un espace pédagogique attenant au refuge (lieux d’animation scolaires et grand public tant sur la divagation animale que sur la protection animale) ;
- 🌐 Prévoir un dispensaire (sous réserve du budget de fonctionnement disponible) ;
- 🌐 Localiser l’équipement au barycentre du territoire pour optimiser les interventions.

III – Planning

Le planning envisagé des travaux est le suivant :

- 📅 Date prévisionnelle de démarrage des travaux (hors travaux de viabilisation) : Janvier 2026.
- 📅 Date prévisionnelle d’achèvement des travaux : avril 2027.
- 📅 Date prévisionnelle de mise en service de l’équipement : mai 2027.

IV – Plan de financement

L’estimation des travaux est arrêtée à 6 805 111,63 € HT.

Le plan de financement global est le suivant :

Financeurs	Montant HT	Taux d’intervention
TCO	6 124 600,63 €	90%
Etat – FEI 2025	680 511 €	10%
TOTAL	6 805 111.63 €	100%

Ce projet a été présenté au titre du Fonds Exceptionnel d’Investissement (FEI 2025) de l’État pour une subvention attendue de 10% du montant HT des travaux ; l’intercommunalité du Territoire de l’Ouest prenant à sa charge les 90% restants ainsi que la TVA.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 12/09/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20251009-2025_105_BC_23-DE

- APPROUVER le plan prévisionnel de financement de l'opération « construction du centre animalier de l'Éperon » ;

- AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire ;

- DIRE que la recette sera inscrite au budget 2026 de l'établissement aux chapitre et nature qui correspondent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président